



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 octobre 2023 à 17 h 46 à laquelle sont présents, messieurs Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Simon Rousseau, directeur général, Martin Dalpé, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2023-866\*

**COMMANDITE POUR LA TENUE DU SOMMET ÉVO 2023 PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté son Plan climat par sa résolution numéro CM-2021-765 du 5 octobre 2021, pour établir des actions de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan climat de la Ville de Gatineau intègre des actions qui visent à assurer une gouvernance exemplaire et la mobilisation des acteurs de la collectivité dans son domaine d'action 7;

**CONSIDÉRANT QUE** le Sommet ÉVO, organisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), est un événement annuel qui rassemble les actrices et acteurs du milieu municipal de l'Outaouais et le secteur de la construction autour de solutions environnementales innovantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation 2023 du sommet intègre les volets de la transition écologique et des changements climatiques au niveau régional, qui rejoignent directement les objectifs de lutte et d'adaptation aux changements climatiques du Plan climat;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement mobilise des acteurs de la région de l'Outaouais, dont la Ville de Gatineau est le principal bassin de population, et rejoint des objectifs spécifiques du domaine d'action 7 du Plan climat avec :

- l'action 3 - Mobiliser la population autour de projets en lien avec les objectifs du Plan climat,
- l'action 5 - Structurer la collaboration avec les parties prenantes externes;

**CONSIDÉRANT QUE** le CREDDO est un organisme à but non lucratif, actif en Outaouais depuis 1990, dont le mandat principal est d'assurer la concertation des acteurs de la région autour des enjeux environnementaux sur des thématiques telles que la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le CREDDO propose à la Ville de Gatineau de commanditer l'édition 2023 du Sommet ÉVO afin de bénéficier d'une visibilité en tant que partenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette occasion de commandite est une opportunité pour renforcer le leadership de la Ville de Gatineau en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques au niveau régional, de soutenir l'organisme dans l'organisation du sommet et de favoriser la continuité de l'événement pour les prochaines années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 \$ au CREDDO dans le cadre du plan de commandite pour le sommet EVO 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-867\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 638-3-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1 AFIN DE PRÉCISER LE MONTANT DE LA TAXE ET DE METTRE EN PLACE UN MÉCANISME D'INDEXATION ANNUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 638-2009, adopté le 25 août 2009, établit l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 septembre 2023, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications du règlement auront pour effet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et de mettre également en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 638-3-2023 modifiant le Règlement numéro 638-2009 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 afin de préciser le montant de la taxe et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-868\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 832-2-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 832-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE REFLÉTER LES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 832-2-2023 modifiant le Règlement numéro 832-2018 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Gatineau afin de refléter les modifications à la structure organisationnelle.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-869\*

**ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TOURISME OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE 2024-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole conclu entre la Ville et Tourisme Outaouais prendra fin le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et Tourisme Outaouais souhaitent maintenir un partenariat à court, moyen et long termes basé notamment sur le plan stratégique 2023-2027 de Tourisme Outaouais ainsi que sur les priorités du conseil municipal plus spécifiquement le programme 2021-2025 du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties ont œuvré au cours des derniers protocoles d'entente, à accroître la synergie entre les partenaires pour divers volets :

- La structuration de l'offre touristique axée sur les expériences suivantes : le plein air urbain (notamment le vélo et le ski de fond), la route touristique Les Chemins d'eau, le centre-ville, la famille, le sentier culturel, etc.;
- L'alignement des ressources pour la stratégie événementielle de la Ville;
- La complémentarité des fonds de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente est d'une durée de trois ans avec une possibilité de reconduction pour deux années additionnelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil

- d'approuver le protocole d'entente 2024-2026 à intervenir entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente;
- d'autoriser le trésorier à donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-870\*

**ADOPTER LE PROGRAMME COMMÉMORATIF POUR L'ACHAT D'ARBRES ET DE BANCS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme de mobilier urbain permettra d'honorer la mémoire de personnes décédées ou de commémorer un moment important pour le citoyen, en acceptant des dons pour l'acquisition d'arbres ou de bancs se trouvant dans les espaces ou parcs publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a autorisé en juin 2020, par la résolution numéro CM-2020-453, l'analyse de la possibilité de mettre en place un programme commémoratif, dans la mesure où la localisation des arbres et du mobilier urbain serait prédéterminée par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant l'analyse réalisée par un comité interservices sous la responsabilité du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, les centres de services ont été mandatés pour développer une proposition de programme commémoratif;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme commémoratif proposé permet l'achat d'un arbre, d'un banc ou d'une plaque commémorative par les citoyens et que les demandes pourront être acheminées à tout moment dans l'année :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le programme commémoratif d'achat d'arbres et de bancs, selon les paramètres proposés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-871\*

**PROJET POUR LES ESPACES ÉPHÉMÈRES DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 \$ AU PROJET D'ESPACES ÉPHÉMÈRES PROPOSÉS PAR VISION CENTRE-VILLE (VCV) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a recommandé l'adoption des propositions budgétaires en lien avec le plan de relance du cœur du centre-ville de Gatineau dans les budgets 2022 (CM-2022-90) et 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des actions financées consiste à mettre en place un fonds pour les espaces éphémères du centre-ville de Gatineau afin de permettre aux organismes d'aménager des espaces publics temporaires au centre-ville dès 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds pour les espaces éphémères du centre-ville peut recevoir des projets en mode continu et qu'un projet a été déposé par Vision Centre-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse recommande de soutenir le projet déposé dans le cadre de la présente résolution relative au dépôt de projet pour les espaces éphémères du centre-ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Vision Centre-Ville, proposé dans le cadre du Fonds pour les espaces éphémères du centre-ville de Gatineau;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole et tous les documents relatifs à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 02-62355-972 (relance du centre-ville – Aménagements transitoires), la somme de 25 000 \$ pour le projet « La ruelle a des boules et mes beaux sapins » de Vision Centre-Ville et à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant dans le protocole d'entente, selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec cet organisme, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le centre de services de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-872\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INTERACTION CITOYENNE - CENTRE D'APPELS NON URGENTS - SERVICE DES COMMUNICATIONS - CENTRES DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 20 septembre 2022 (CM-2022-670), le conseil municipal a adopté la modification de structure organisationnelle de la Ville de Gatineau, soit la révision de la structure administrative et le partage des mandats au sein des structures organisationnelles, et notamment la création d'un nouveau Service de l'interaction citoyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale adjointe – Relations citoyennes et communautés a effectué les travaux nécessaires à l'établissement de la structure organisationnelle du Service de l'interaction citoyenne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver et d'adopter le nouvel organigramme proposé pour le Service de l'interaction citoyenne qui sera effectif au plus tard en février 2024;
- d'approuver et d'adopter les changements proposés aux structures organisationnelles du Centre d'appels non urgents, du Service des communications et des centres de services qui seront effectifs au plus tard en février 2024;
- d'autoriser le Service des ressources humaines à entreprendre dès l'approbation de la présente résolution toutes les démarches nécessaires dont la dotation des nouveaux postes:

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service de l'interaction citoyenne, du Centre d'appels non urgents, du Service des communications et des centres de services de la façon suivante :

**Service de l'interaction citoyenne**

- Créer un poste d'adjoint(e) administratif(ve) de direction (poste numéro CIT-BLC-001) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur(rice), Service de l'interaction citoyenne;
- Créer un poste de chef(fe) de service, Recherche, développement et participation citoyenne (poste numéro CIT-CAD-002) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(rice), Service de l'interaction citoyenne;
- Créer deux postes de coordonnateur(rice), Consultation et participation publique (postes numéros CIT-PRO-001 et CIT-PRO-002) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de service, Recherche, développement et participation citoyenne;
- Créer un poste de chef(fe) d'unité, Interfaces numériques (poste numéro CIT-CAD-003) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de service, Recherche, développement et participation citoyenne;
- Créer un poste de webmestre (poste numéro CIT-BLC-002) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Interfaces numériques;
- Créer un poste de technicien(ne) intégration multimédia (poste numéro CIT-BLC-003) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Interfaces numériques;

- Créer un poste de chef(fe) de service, Expérience citoyenne (poste numéro CIT-CAD-004) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(rice), Service de l'interaction citoyenne. Une allocation automobile de niveau 1 est allouée à ce poste;
- Rattacher le poste de chef(fe) d'unité, CANU (poste numéro 311-CAD-003) provenant de la structure organisationnelle du Centre d'appels non urgent, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef(fe) de service, Expérience citoyenne. Renommer l'ensemble des postes;
- Créer un poste de chef(fe) d'unité, Services aux citoyens (poste numéro CIT-CAD-005) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de service, Expérience citoyenne. Une allocation automobile de niveau 3 est allouée à ce poste;
- Créer un poste de commis-réceptionniste (CIT-BLC-004) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Services aux citoyens;
- Créer sept postes de commis-caissier (postes numéros CIT-BLC-005, CIT-BLC-006, CIT-BLC-007, CIT-BLC-008, CIT-BLC-009, CIT-BLC-010 et CIT-BLC-011) situés à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Services aux citoyens;
- Créer un poste temporaire de directeur(rice) de projets d'une durée prévue de 24 mois dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(rice), Service de l'interaction citoyenne;
- Créer deux postes temporaires de coordonnateur, Projets spéciaux d'une durée prévue de 18 à 24 mois dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(rice), Service de l'interaction citoyenne.

#### **Direction générale**

- Abolir le poste de chargé(e) de projets, participation publique (poste numéro DG-BLC-019) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) II (poste numéro DG-BLC-001) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs.

#### **Service des communications**

- Abolir le poste de webmestre (poste numéro COM-BLC-008) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de technicien(ne) intégration multimédia (poste numéro COM-BLC-021) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs.

#### **Centre d'appels non urgents**

- Abolir le poste de directeur(rice), CANU (poste numéro 311-CAD-001) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres;
- Abolir le poste de coordonnateur de projets, Logiciel (poste numéro 311-PRO-001) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels;

#### **Centres de services**

- Abolir le poste de commis-réceptionniste (poste numéro CSB-BLC-002) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir les postes de commis-caissier (postes numéros CSA-BLC-001, CSG-BLC-003, CSG-BLC-034, CSG-BLC-037, CSH-BLC-003, CSB-BLC-003 et CSM-BLC-001) situés à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-873\*

**INITIATIVE ARRUE : DÉSTIGMATISER L'ITINÉRANCE PAR L'ART PUBLIC DANS TROIS VILLES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a choisi Gatineau dans le cadre de l'initiative ARRUE : déstigmatiser l'image de l'itinérance dans trois villes du Québec (Montréal, Québec et Gatineau);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre d'un appel de projets pour l'initiative ARRUE, rend disponible, pour la ville de Gatineau, une aide financière maximum de 50 000 \$ tirée du programme Autres interventions particulières en culture et médiation;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier recensement de l'itinérance en Outaouais signale une augmentation de 268 % du nombre de personnes en situation d'itinérance entre 2018 et 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ARRUE s'inscrit en continuité avec le Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance entériné par la résolution numéro CM-2020-598;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ARRUE vise, entre autres, à sensibiliser la population québécoise aux réalités liées à l'itinérance à travers des œuvres d'art là où l'on retrouve des enjeux de cohabitation et à susciter un dialogue constructif entre la population, les personnes en situation d'itinérance, les artistes et les acteurs des milieux communautaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande de soutien financier d'un montant maximal de 50 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet ARRUE : déstigmatiser l'itinérance par l'art public dans trois villes du Québec;
- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Gatineau pour le projet ARRUE : déstigmatiser l'itinérance par l'art public dans trois villes du Québec;
- le Service des arts, de la culture et des lettres à administrer l'aide financière maximale de 50 000 \$ afin de réaliser les objectifs du projet ARRUE;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables pour virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, la subvention à recevoir dans le cadre de cette entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-874\*

**DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 50 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a toujours été partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Outaouais vient en aide à près de 88 organismes locaux et régionaux et que son rôle est essentiel auprès de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** les grands besoins de la communauté et l'impact d'un sous-financement des organismes par Centraide Outaouais:

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux contribuent à la campagne Centraide Outaouais depuis 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les années passées, la Ville s'est engagée à verser 50 cents pour chaque dollar versé par les employés, et ce, jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, 410 employés ont contribué pour un montant de 78 366, 57 \$. C'est une subvention de 39 183, 29 \$ qui a été ajoutée à ce montant pour un total de 117 549,86 \$ qui a été remis à Centraide Outaouais pour la campagne 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, l'objectif de notre campagne est d'atteindre un montant de 88 000 \$ en don des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** si nous atteignons notre objectif, nous dépasserons les 40 000 \$ que la Ville s'est engagée à verser en don corporatif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- l'augmentation de la contribution de la Ville afin qu'elle passe de 40 000 \$ à 50 000\$. La Ville s'engage donc à verser 50 cents pour chaque dollar versé par les employés, et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;
- cet engagement pour les années 2023, 2024 et 2025;
- le trésorier à puiser une somme maximale de 50 000 \$ au poste budgétaire 02-11600-972 - Subvention diverse et à émettre le chèque à l'attention de Centraide Outaouais à la fin de la campagne selon le montant récolté par les employés.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-875\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE COORDINATION DU CENTRE-VILLE - SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin de créer de nouveaux postes permanents ou d'abolir des postes dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse de besoins a été réalisée pour les structures qui relèvent de la Direction générale adjointe, développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaité d'harmoniser l'appellation des structures et des postes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Bureau de coordination du centre-ville, du Service de transition écologique, du Secrétariat au développement économique et du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

**Bureau de coordination du centre-ville / Service de transition écologique**

- Rattacher le poste d'adjoint(e) administratif(ve) de direction (poste numéro STE-BLC-001), sous la gouverne du directeur, Service de transition écologique et du chef(fe) de service, Coordination du centre-ville;
- Rattacher le poste d'adjoint(e) administratif(ve) II (poste numéro CCV-BLC-001), sous la gouverne du directeur, Service de transition écologique et du chef(fe) de service, Coordination du centre-ville. Renommer le poste STE-BLC-002.

**Secrétariat au développement économique / Service de l'urbanisme et du développement durable**

- Renommer le Secrétariat au développement économique pour Bureau du développement économique et renommer le poste de directeur(trice), Secrétariat au développement économique (poste numéro SDE-CAD-001) pour directeur(trice), Bureau du développement économique et renommer le poste BDE-CAD-001;
- Renommer les postes de coordonnateur de projets dont la structure est renommée Bureau du développement économique (postes numéros SDE-PRO-001, SDE-PRO-002 et SDE-PRO-003) pour BDE-PRO-001, BDE-PRO-002 et BDE-PRO-003;
- Rattacher administrativement le poste d'adjoint(e) administratif(ve) de direction (poste numéro UDD-BLC-038) sous la gouverne du directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que sous la directrice, Bureau du développement économique;

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-876\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 20 septembre 2022 (CM-2022-670), le conseil municipal a adopté la modification de structure organisationnelle de la Ville de Gatineau, soit la révision de la structure administrative et le partage des mandats au sein des structures organisationnelles, et notamment la création d'un nouveau Bureau de la planification des actifs et des investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale adjointe – Gestion des actifs et des projets a effectué les travaux nécessaires à l'établissement de la structure organisationnelle du Bureau de la planification des actifs et des investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin de créer de nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures et des projets a procédé à une analyse de ses besoins :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter la structure organisationnelle du Service de la planification des actifs et des investissements et de modifier la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, et ce, effectif le 13 novembre 2023, de la façon suivante :

#### **Bureau de la planification des actifs et des investissements**

Direction :

- Renommer le Bureau de la planification des actifs et des investissements pour Service de la planification des actifs et des investissements et renommer le poste de directeur(trice), Bureau de la planification des actifs et des investissements (poste numéro PAI-CAD-001) pour directeur(trice), Service de la planification des actifs et des investissements;
- Rattacher administrativement le poste d'adjoint(e) administratif(ve) de direction (poste numéro SIS-BLC-001), sous la gouverne du directeur(trice), Service de la planification des actifs et des investissements ainsi que du directeur(trice), Service des infrastructures et des projets;
- Créer un poste d'adjoint(e) administratif(ve) II (poste numéro PAI-BLC-007) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur(trice), Service de la planification des actifs et des investissements;

Plans directeurs et expertise technique :

- Créer un poste de chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique (poste numéro PAI-CAD-002) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(trice), Service de la planification des actifs et des investissements;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Plans directeurs et salle à dessin (poste numéro SIS-CAD-031) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique. Renommer le poste chef(fe) de section, Plans directeurs et renuméroter le poste;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur(trice), Plan directeur immobilier (poste numéro SIS-PRO-042) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de section, Plans directeurs. Renuméroter le poste;
- Rattacher administrativement les postes de coordonnateur(trice), Plan directeur (postes numéros SIS-PRO-017, SIS-PRO-071 et SIS-PRO-073) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de section, Plans directeurs. Renuméroter les postes;
- Créer deux postes de coordonnateur(trice), Plan directeur (postes numéros PAI-PRO-009 et PAI-PRO-010) situés à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de section, Plans directeurs;
- Créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un poste dont le titre d'emploi et la classe salariale seront déterminés par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de section, Plans directeurs;

- Rattacher administrativement les postes de coordonnateur(trice), Gestion des eaux pluviales et eaux usées (postes numéros SIS-PRO-053, SIS-PRO-063, SIS-PRO-074 et SIS-PRO-078) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique. Renommer les postes;
- Créer un poste de technicien(ne) modélisation infrastructure (poste PAI-BLC-001) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique;
- Créer deux postes de technicien(ne) en géomatique et cartographie (SIAD) (postes numéros PAI-BLC-005 et PAI-BLC-006) situés à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique;
- Créer trois postes de technicien(ne) en géomatique et cartographie (postes numéros PAI-BLC-002, PAI-BLC-003 et PAI-BLC-004) situés à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef(fe) de service, Plans directeurs et expertise technique.

#### Planification des actifs :

- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Planification (poste numéro SIS-CAD-028) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du directeur(trice), Service de la planification des actifs et des investissements. Renommer le poste chef(fe) de service, Planification des actifs et renuméroter le poste;
- Rattacher administrativement le poste de responsable de projets (poste numéro SIS-PRO-086) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Planification des actifs. Renommer le poste;
- Rattacher administrativement les postes de coordonnateur(trice) de projets (postes numéros SIS-PRO-026, SIS-PRO-027, SIS-PRO-028, SIS-PRO-045, SIS-PRO-064 et SIS-PRO-077) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Planification des actifs. Renommer les postes coordonnateur(trice), Infrastructures et renuméroter les postes;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur(trice), Infrastructures (poste numéro SIS-PRO-058) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Planification des actifs. Renommer le poste;
- Créer quatre postes de coordonnateur(trice), Infrastructures (postes numéros PAI-PRO-018, PAI-PRO-019, PAI-PRO-020 et PAI-PRO-021) situés à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de service, Planification des actifs.

#### Développement des réseaux :

- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Développement des réseaux (poste numéro SIS-CAD-032) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets. Renommer le poste chef(fe) de service, Développement des réseaux et renuméroter le poste;
- Rattacher administrativement les postes de coordonnateur(trice), Développement des réseaux (postes numéros SIS-PRO-010, SIS-PRO-011, SIS-PRO-060, SIS-PRO-061 et SIS-PRO-089) provenant de la structure organisationnelle du Service des infrastructures et des projets, sous la gouverne du chef(fe) de service, Développement des réseaux. Renommer les postes coordonnateur(trice), Infrastructures et renuméroter les postes;
- Créer deux postes de coordonnateur(trice), Infrastructures (postes numéros PAI-PRO-023 et PAI-PRO-024) situés à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de service, Développement des réseaux.

### Service des infrastructures et des projets

Direction :

- Créer un poste de chef(fe) de service, Support aux projets (poste numéro SIS-CAD-040) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur(trice), Service des infrastructures et des projets;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur(trice), Suivi de projets (poste numéro SIS-PRO-029) sous la gouverne du chef(fe) de service, Support aux projets;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur(trice), Intégration aux infrastructures naturelles (poste numéro SIS-PRO-084) sous la gouverne du chef(fe) de service, Support aux projets;
- Rattacher administrativement le poste de coordonnateur(trice), Arpentage et levés (poste numéro SIS-PRO-019) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef(fe) de service, Support aux projets;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Équipe technique et projets majeurs (poste numéro SIS-CAD-033) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef(fe) de service, Support aux projets. Renommer le poste chef(fe) d'unité, Équipe technique et projets majeurs;
- Créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un poste pour les processus techniques dont le titre d'emploi et la classe salariale seront déterminés par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) d'unité, Équipe technique et projets majeurs;
- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Aménagements, parcs et espaces publics (poste numéro SIS-CAD-036) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice), Service des infrastructures et des projets. Renommer le poste chef(fe) de service, Aménagements, parcs et espaces publics;
- Renommer les postes de coordonnateur(trice), Aménagements urbains (postes numéros SIS-PRO-002 et SIS-PRO-036) pour coordonnateur(trice), Infrastructures;
- Créer un poste de coordonnateur(trice), Infrastructures (poste numéro SIS-PRO-090) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de service, Aménagements, parcs et espaces publics;
- Rattacher administrativement les postes de technicien(ne) en dessin assisté par ordinateur (postes numéro SIS-BLC-047 et SIS-BLC-049) sous la gouverne du chef(fe) de service, Aménagements, parcs et espaces publics;
- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-029) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice), Service des infrastructures et des projets. Renommer le poste de chef(fe) de service, Réseaux et aménagements urbains;
- Créer deux postes de chef(fe) de section, Réseaux et aménagements urbains (postes numéros SIS-CAD-041 et SIS-CAD-042) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de service, Réseaux et aménagements urbains;
- Rattacher administrativement neuf postes de coordonnateur(trice), Infrastructures de l'équipe réseaux et aménagements urbains sous la gouverne du chef(fe) de section, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-041);
- Rattacher administrativement neuf postes de coordonnateur(trice), Infrastructures de l'équipe réseaux et aménagements urbains sous la gouverne du chef(fe) de section, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-042);
- Abolir le poste de technicien(ne) modélisation infrastructure (poste numéro SIS-BLC-035) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir les postes de technicien(ne) en géomatique et cartographie (postes numéros SIS-BLC-042, SIS-BLC-046 et SIS-BLC-088) situés à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir les postes de technicien(ne) en géomatique et cartographie (SIAD) (postes numéros SIS-BLC-043 et SIS-BLC-048) situés à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste d'adjoint(e) administrative II (poste numéro SIS-BLC-086) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs.

Direction adjointe, Réalisation de projets (SIS-CAD-002):

- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) d'unité, Partenariat (poste numéro SIS-CAD-038) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Réalisation des projets (poste numéro SIS-CAD-002);
- Renommer le poste de chef(fe) de division, Traitement et pompage des eaux (poste numéro SIS-CAD-004) pour chef(fe) de service, Traitement et pompage des eaux;
- Créer un poste de chef(fe) de section, Traitement et pompage des eaux (poste numéro SIS-CAD-039) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef(fe) de service, Traitement et pompage des eaux;
- Rattacher administrativement les postes de coordonnateur(trice), Infrastructures (postes numéros SIS-PRO-024, SIS-PRO-025, SIS-PRO-030, SIS-PRO-031, SIS-PRO-034, SIS-PRO-039, SIS-PRO-065, SIS-PRO-070 et SIS-PRO-072) sous la gouverne du chef(fe) de section, Traitement et pompage des eaux;

Direction adjointe, Réalisation de projets (SIS-CAD-034 et SIS-CAD-037):

- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Circulation et sécurité routière (poste numéro SIS-CAD-035) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Réalisation des projets (poste numéro SIS-CAD-034) et renommer le poste chef(fe) de service, Circulation et sécurité routière;
- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Parc immobilier (poste numéro SIS-CAD-003) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Réalisation des projets (poste numéro SIS-CAD-034) et renommer le poste chef(fe) de service, Parc immobilier;
- Renommer le poste coordonnateur(trice), Mécanique et électricité (poste numéro SIS-PRO-012) pour coordonnateur(trice), Infrastructures;
- Renommer le poste coordonnateur(trice) de projets, Architecture et structure (poste numéro SIS-PRO-013) pour coordonnateur(trice), Infrastructures;
- Rattacher administrativement le poste de technicien(ne) en gestion de l'énergie (poste numéro SIS-BLC-021), sous la gouverne du chef(fe) de service, Parc immobilier;
- Rattacher administrativement le poste de technicien(ne) aux projets édifices (poste numéro SIS-BLC-024), sous la gouverne du chef(fe) de service, Parc immobilier;
- Créer un poste de coordonnateur(trice), Infrastructures (poste numéro SIS-PRO-091) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef(fe) de service, parc immobilier;

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des Services ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau dès l'entrée en vigueur de ces changements, soit le 13 novembre 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-877\*

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YANNICK BÉLISLE  
AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT, STRATÉGIE ET SOUTIEN  
ORGANISATIONNEL DU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint, Stratégie et soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-003) au Service de police, selon les normes et les pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yannick Bélisle au poste de directeur adjoint, Stratégie et soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-003) au Service de police.

Le salaire de monsieur Yannick Bélisle est établi à la classe 8, échelon 7 de l'échelle des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yannick Bélisle est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yannick Bélisle est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-21100-115, Administration - Police / Réguliers non-syndiqués

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-878\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES  
ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin de créer des postes dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à une analyse de ses besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres de la façon suivante :

- Créer deux postes de préposé(e) à la bibliothèque (postes numéros ART-BLC-084 et ART-BLC-085) situés à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des bibliothécaires.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-879\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir et de créer de nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des technologies de l'information a complété son analyse de ses besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de technicien(ne) en téléphonie I (TI-BLC-007 et TI-BLC-038) sont vacants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service des technologies de l'information de la façon suivante :

- Abolir les postes de technicien(ne) en téléphonie I (postes numéros TI-BLC-007 et TI-BLC-038) situés à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de technicien(ne), Support aux usagers (poste numéro TI-BLC-079) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef d'unité, Soutien aux usagers.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2023-880\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a procédé à une analyse de ses besoins;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus de réorganisation est en cours au Service de police :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

Direction adjointe, Stratégie corporative et développement

- Créer une direction adjointe, Stratégie corporative et développement ainsi qu'un poste de directeur(trice) adjoint(e), Stratégie corporative et développement (poste numéro POL-CAD-047) dont la classe salariale sera déterminée par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur, Service de police;
- Rattacher administrativement le poste d'inspecteur(trice)-chef(fe), Division normes professionnelles, analyse et renseignement (poste numéro POL-CAD-027) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Stratégie corporative et développement;
- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de division, Recherche, développement et stratégie organisationnelle (poste numéro POL-CAD-034) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Stratégie corporative et développement;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Communication et relation avec la communauté (poste numéro POL-PRO-004) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Stratégie corporative et développement;
- Rattacher administrativement le poste d'adjoint(e) administratif(ve) II (poste numéro POL-BLC-135) sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Stratégie corporative et développement.

Direction adjointe, Administration et soutien organisationnel

- Renommer la direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel pour direction adjointe, Administration et soutien organisationnel et renommer le poste de directeur(trice) adjoint(e), Stratégie et soutien organisationnel (poste POL-CAD-003) pour directeur(trice) adjoint(e), Administration et soutien organisationnel;
- Rattacher administrativement le poste de chef(fe) de section, Administration (poste numéro POL-CAD-045) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur(trice) adjoint(e), Administration et soutien organisationnel;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Section de la gestion des ressources humaines (poste numéro POL-CAD-014) ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef(fe) de section, Administration;
- Rattacher administrativement les postes de commis à la paie et à l'assiduité (postes numéros POL-BLC-089 et POL-BLC-108) sous la gouverne du responsable, Section de la gestion des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du Service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2023.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif